



Accueil des déplacés ukrainiens Mobilisation des services de l'État dans le département

■ Besoin d'hébergement

Le numéro unique à contacter est le : **04 91 95 02 84**

■ Lieu d'accueil ou d'orientation / évaluation sanitaire

Site d'accueil d'urgence installé **au gymnase municipal Ruffi (44 Rue de Ruffi, 13 003 Marseille), ouvert 7j/7, de 9h00 à 18h00**. Les équipes de travailleurs sociaux (saralogisol) seront présentes sur place pour accompagner les publics, ainsi qu'un dispositif sanitaire adapté.

■ Droit au séjour / protection temporaire

Les Ukrainiens peuvent se présenter à la **préfecture**, munis de leurs pièces justificatives (voir liste sur site internet de la préfecture) : **66B rue Saint-Sébastien, 13 006 Marseille, de 8h15 à 10h15**.

Pour toute question relative au droit au séjour : pref-ukraine@bouches-du-rhone.gouv.fr

■ Scolarisation des enfants

Pour toutes questions, contacter le **CASNAV** :

ce.casnav@ac-aix-marseille.fr ou au **04 91 99 68 52 / 06 35 52 77 00**

■ Santé / soutien psychologique

- ✓ **Ouverture des droits à l'assurance maladie** : sur présentation de la carte de protection temporaire dans les points d'accueil de l'assurance maladie.
- ✓ **Unité de psychotraumatologie** : **04 91 43 50 47 – boulevard Baille, 13 005 Marseille**

■ Proposer un hébergement ou une aide

- ✓ **Collectivités, associations, entreprises...** : Un formulaire numérique a été mis en ligne à l'adresse suivante : <https://vu.fr/KnGu>
- ✓ **Particulier** : se rendre au lien suivant : <https://parrainage.refugies.info>

■ Faire des dons

- ✓ **Collectivité** : abonder le FACECO (fonds du ministère des affaires étrangères)
Formulaire en ligne : <https://vu.fr/rrhQ>
- ✓ **Entreprise** : abonder le FACECO : <https://vu.fr/nnCY/>

Flashez ce QR Code

pour accéder à toutes **les informations relatives** à l'accueil des déplacés ukrainiens sur le site de la préfecture des Bouches-du-Rhône

